

sinées. Pendant que les pompiers travaillaient à éteindre cet incendie, il s'est communiqué aux dépôts de poudre et trois terribles explosions ont eu lieu causant des dommages énormes. Soixante personnes ont trouvé la mort dans cette catastrophe et un grand nombre d'autres ont été ble-sées. La plupart des morts étaient des pompiers qui ont péri victimes de leur devoir.—Le 14 janvier une mine de charbon, située près de Andley, en Angleterre, a été subitement inondée. Deux cent quarante mineurs travaillaient alors dans cette mine. On a pu en sauver cent quarante, mais les autres se sont malheureusement tous noyés.—La législature de Québec a été prorogée samedi, le 12 janvier. La session durait depuis le 20 novembre 1894. Pendant les derniers jours de cette session l'opposition a présenté toute une série de motions de non confiance. Toutes ces motions ont été repoussées et le gouvernement a conservé sa majorité ordinaire.

* * *

* * **France.**—La France vient d'avoir encore une crise politique d'une extrême gravité. Cette crise a commencé par la démission du ministre des Travaux publics, M. Barthou, suivie de celle du ministre Dupuy et même de la démission du président de la République, M. Casimir Périer. L'élection d'un nouveau président a suivi (1).

I. M. Barthou. Il a donné sa démission à cause de la décision du *Conseil d'Etat* dans la question des chemins de fer du sud de la France. Le ministère avait déféré cette question au Conseil d'Etat au lieu de la faire décider par les chambres. Il s'agissait de la garantie par l'Etat des intérêts sur les débetures des chemins de fer. M. Barthou voulait limiter la durée de cette garantie et le Conseil d'Etat s'est prononcé contre lui.

II. Le ministère. Dans une séance extrêmement mouvementée tenue le 14 janvier, un député proposa la priorité pour un ordre du jour accepté par le gouvernement. La chambre, par un vote de 263 contre 241, a refusé d'accorder cette priorité et le ministère a donné immédiatement sa démission. L'ordre du jour dont on demandait la priorité déclarait *que le gouvernement adhèrait à la doctrine de la séparation des pouvoirs et de la non intervention de la chambre dans les fonctions judiciaires du Conseil d'Etat.*

Le ministère Dupuy était au pouvoir depuis la fin de mai dernier. Il avait présenté sa démission après l'élection présidentielle du mois de juin, mais, à la demande expresse du nouveau président, il avait consenti à continuer l'administration des affaires publiques. En voici la composition : M. Dupuy, premier ministre ou président du conseil, ministre de l'Intérieur et ministre des cultes ; M. Poincaré, ministre des Finances ; M. Guérin, ministre de la Justice ;

(1) La crise n'est pas encore terminée aujourd'hui le 21 janvier. M. Bourgeois, chargé par le nouveau président, de la formation d'un cabinet n'a pas encore réussi à le former.